

# COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Communauté de Communes du Nogentais

### SEANCE DU 12 AVRIL 2022 salle des fêtes de Villenauxe-La-Grande

Date de la convocation : 7 Avril 2022

Date d'affichage : 14 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze Avril à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Raphaële LANTHIEZ, présidente.

**Présents** : Claude BACHOT, Vincent BARAT, Alain BARAYON, Philippe BERGNER, Alain BOYER, Jean-Jacques BOYNARD, Barbara CARPANESE, César CORNAZ, Gérard DELORME, Guy DOLLAT, Olivier DOUSSOT, Bernadette GARNIER, Bénédicte HOUDRÉ, Michel JEROME, Raphaële LANTHIEZ, Gilbert LEMAUR, Xavier MASSON, Jean-Yves MATHIAS, Pierre MATHY, Maxence MEUNIER, Michelle MONOS, Chantal OUDARD, Benoît SAVOURAT, Emmanuelle STEIB, Jacques VAJOU, Gilbert PERNIN, Mireille BOUCHEZ, Denis DESMARES, Didier DROY

**Représentés** : Estelle BOMBERGER-RIVOT par Pierre MATHY, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON par Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION par Alain BARAYON, Alain DAMASSE par Pierre MATHY, Murielle DOUSSOT par Bénédicte HOUDRÉ, Yolande FRANCOIS par Vincent BARAT, Damien GUERINOT par Barbara CARPANESE

**Absents** : Patricia DURAND, Pierre FERU, Frédéric LENOUEVEL, Patrick RAMIER, Véronique CHOISELAT

**Secrétaire** : Madame Claude BACHOT

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

#### **2022\_08 - Approbation comptes de gestion 2021 budget principal et budgets annexes (rapporteur: Pierre MATHY)**

Conformément à la réglementation, le Conseil Communautaire doit approuver les comptes de gestion du comptable public de la collectivité pour :

- Le budget principal de la Communauté de Communes du Nogentais,
- Les budgets annexés énumérés ci-après :
  - ZA Gratte Grue Aménagement
  - ZA Gratte Grue Bâtiments
  - ZAE Zones d'Activité Économique

Les comptes de gestion présentent des résultats identiques à ceux des comptes administratifs pour l'année 2021. Il est de ce fait proposé de donner quitus de sa gestion au Receveur Municipal de Nogent-sur-Seine.

Commission des finances du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Bureau communautaire du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes du Nogentais émis par Monsieur le Receveur Municipal de Nogent-sur-Seine.

#### **2022\_09 - Vote des comptes administratifs 2021 budget principal et budgets annexes (rapporteur: Pierre MATHY)**

Le Conseil Communautaire examine les comptes administratifs 2021 qui s'établissent comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NOGENTAIS**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Total dépenses de fonctionnement 2021	5 135 953.59 €
Total recettes de fonctionnement 2021	5 907 074.09 €
Résultat de l'exercice 2021 excédentaire	+ 771 120.50 €
Excédent 2020 reporté	+ 7 857 756.03 €
Résultat cumulé de fonctionnement	<b>+ 8 628 876.53 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Total dépenses d'investissement 2021	485 255.23 €
Total recettes d'investissement 2021	609 241.47 €
Résultat de l'exercice 2021 excédentaire	+ 123 986.24 €
Déficit 2020 reporté	-101 069.87 €
Résultat cumulé d'investissement excédentaire	<b>+22 916.37 €</b>
<b>Résultat global de clôture (excédent)</b>	<b>+ 8 651 792.90 €</b>

**BUDGET ZA GRATTE GRUE AMENAGEMENT**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Total dépenses de fonctionnement 2021	442.55 €
Total recettes de fonctionnement 2021	0.00 €
Résultat de l'exercice 2021 déficitaire	-442.55 €
Excédent 2020 reporté	437 441.21 €
Résultat cumulé de fonctionnement excédentaire	<b>436 998.66 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Total dépenses d'investissement 2021	0.00 €
Total recettes d'investissement 2021	0.00 €
Résultat de l'exercice 2021	0.00 €
Déficit 2020 reporté	-323 485.64 €
Résultat cumulé d'investissement déficitaire	-323 485.64 €
<b>Résultat global de clôture (excédent)</b>	<b>113 513.02 €</b>

**BUDGET ZA GRATTE GRUE BATIMENTS**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Total dépenses de fonctionnement 2021	435 187.60 €
Total recettes de fonctionnement 2021	55 783.60 €
Résultat de l'exercice 2021 déficitaire	- 379 404.00 €
Déficit 2020 reporté	- 1 970 156.53 €
Résultat cumulé de fonctionnement déficitaire	<b>- 2 349 560.53 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Total dépenses d'investissement 2021	158 806.37 €
Total recettes d'investissement 2021	465 531.42 €
Résultat de l'exercice 2021 excédentaire	306 725.05 €
Excédent 2020 reporté	130 383.86 €
Résultat cumulé d'investissement excédentaire	437 108.91 €
<b>Résultat global de clôture (déficit)</b>	<b>- 1 912 451.62 €</b>

**BUDGET ZAE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Total dépenses de fonctionnement 2021	1 018 043.86 €
Total recettes de fonctionnement 2021	2 909.00 €
Résultat de l'exercice 2021 déficitaire	- 1 015 134.86 €
Excédent 2020 reporté	1 012 115.66 €
Résultat cumulé de fonctionnement déficitaire	<b>- 3 019.20 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Total dépenses d'investissement 2021	0.00 €
Total recettes d'investissement 2021	25 332.22 €
Résultat de l'exercice 2021 excédentaire	25 332.22 €
Déficit 2020 reporté	- 28 836.36 €
Résultat cumulé d'investissement déficitaire	<b>- 3 504.14 €</b>
<b>Résultat global de clôture (déficit)</b>	<b>- 6 523.34 €</b>

Ces résultats coïncident avec les comptes de gestion du Receveur Municipal.

Hors la présence de la Présidente, Monsieur Pierre MATHY, Vice-Président délégué aux Finances, invite le Conseil Communautaire à approuver les comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes.

Commission des Finances du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Bureau Communautaire du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes du Nogentais.

## **2022\_10 - Affectation des résultats de l'exercice 2021 (rapporteur: Pierre MATHY)**

Les résultats constatés aux comptes administratifs 2021 sont les suivants :

### **BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NOGENTAIS**

Section de Fonctionnement : excédent de clôture de 8 628 876.53 €

Section d'Investissement : solde d'exécution excédentaire de 22 916.37 €

Cette section comporte des restes à réaliser qui se décomposent comme suit :

- Restes à réaliser Recettes : 720 000.00 €
- Restes à réaliser Dépenses : 1 588 068.73 €
- Pour un montant négatif de 868 068.73 €

Le besoin de financement global de la section d'investissement au 31.12.2021 est donc de 845 152.36 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter les résultats excédentaires des sections de fonctionnement et d'investissement de 2021 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement comme précisé ci-dessous :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DECIDE d'affecter les résultats excédentaires 2021 des sections de fonctionnement et d'investissement de 8 628 876.53 € et de 22 916.37 € comme suit :
  - 7 783 724.17 € à la ligne 002 (RF) « excédent de fonctionnement reporté »
  - 845 152.36 € à l'article 1068 (RI) « excédent de fonctionnement capitalisé »
- CONFIRME le report suivant :
  - 22 916.37 € à la ligne 001 (RI) « excédent d'Investissement reporté »

### **BUDGET ZA GRATTE GRUE AMENAGEMENT**

Section de Fonctionnement : excédent de clôture de 436 998.66 €

Section d'Investissement : solde d'exécution déficitaire de 323 485.64 €

Dans la mesure où il s'agit d'un budget annexe à comptabilité de stock, il n'est pas permis de couvrir le déficit d'investissement par le biais de l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Il est proposé au Conseil Communautaire de reporter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2021 comme précisé ci-dessous :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DECIDE de reporter les résultats 2021 des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :
  - 436 998.66 € à la ligne 002 (RF) « excédent de fonctionnement reporté »
  - 323 485.64 € à la ligne 001 (DI) « déficit d'investissement reporté »

## BUDGET ZA GRATTE GRUE BATIMENTS

Section de Fonctionnement : déficit de clôture de 2 349 560.53 €

Section d'Investissement : solde d'exécution excédentaire de 437 108.91 €

Cette section ne comporte pas de restes à réaliser

Il est proposé au Conseil Communautaire de reporter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2021 comme précisé ci-dessous :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DECIDE de reporter les résultats 2021 des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :
  - 2 349 560.53 € à la ligne 002 (DF) « déficit de fonctionnement reporté »
  - 437 108.91 € à la ligne 001 (RI) « excédent d'investissement reporté »

## BUDGET ZAE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Section de Fonctionnement : déficit de clôture de 3 019.20 €

Section d'Investissement : solde d'exécution déficitaire de 3 504.14 €

Dans la mesure où il s'agit d'un budget annexe à comptabilité de stock, il n'est pas permis de couvrir le déficit d'investissement par le biais de l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Il est proposé au Conseil Communautaire de reporter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2021 comme précisé ci-dessous :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DECIDE de reporter les résultats 2021 des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :
  - 3 019.20 € à la ligne 002 (DF) « déficit de fonctionnement reporté »
  - 3 504.14 € à la ligne 001 (DI) « déficit d'investissement reporté »

Commission des Finances du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Bureau Communautaire du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les affectations comme proposées ci-dessus à reporter sur le budget principal et les budgets annexes 2022.

### 2022\_11 - Vote des taux des taxes directes locales 2022 (rapporteur: Raphaële LANTHIEZ)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** les taux des taxes directes locales 2022 comme ceux de 2021 :

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe Foncière Bâtie	1.09 %	1.09 %
Taxe Foncière Non Bâtie	1.01 %	1.01 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	1.05 %	1.05 %
Fiscalité Professionnelle de Zone	20.32 %	20.32 %

Commission des Finances du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Bureau Communautaire du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Pour mémoire, l'année 2016 a marqué la dernière année du processus de lissage des taux.  
Ainsi le taux unifié 2017 était ressorti à 15.86 %.

Dans le cadre du renouvellement du marché des ordures ménagères, les communes de Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande ont souhaité le maintien du ramassage des déchets verts, ce qui a bonifié le taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour ces communs par rapport au taux unifié :

- Commune de Nogent-sur-Seine : + 1 point (sur les deux zones)
- Commune de Villenauxe-la-Grande : + 2 points

En outre, la Commune de Nogent-sur-Seine pour la zone dite « service rendu » bénéficie d'un deuxième passage de collecte des ordures ménagères alors que les autres zones ne disposent que d'un seul ramassage par semaine, ce qui bonifie le taux de cette zone de + de 4 points.

En 2022, les taux de TEOM de chaque commune membre s'établiraient comme suit :

ZONES		Taux 2021	Taux 2022
1	Bouy sur Orvin	15,85%	15,85%
2	Courceroy	15,85%	15,85%
3	Ferreux Quincey	15,85%	15,85%
4	Fontaine Macon	15,85%	15,85%
5	Fontenay de Bossery	15,85%	15,85%
6	Gumery	15,85%	15,85%
7	La Louptière Thénard	15,85%	15,85%
8	Le Mériot	15,85%	15,85%
9	La Motte Tilly	15,85%	15,85%
22	Nogent-sur-Seine	<b>16,85%</b>	<b>16,85%</b>
11	Pont sur Seine	15,85%	15,85%
12	Saint Nicolas la Chapelle	15,85%	15,85%
13	Soligny les Etangs	15,85%	15,85%
14	Trainel	15,85%	15,85%
15	Barbuise	15,85%	15,85%
16	Montpothier	15,85%	15,85%
17	Perigny la Rose	15,85%	15,85%
18	Plessis Barbuise	15,85%	15,85%
19	La Saulsotte	15,85%	15,85%
20	Villenauxe la Grande	<b>17,85%</b>	<b>17,85%</b>
21	La Villeneuve au Châtelot	15,85%	15,85%
10	Nogent (service rendu)	<b>20,85%</b>	<b>20,85%</b>
23	Marnay-sur-Seine	11,89%	11,89%
24	Saint-Aubin	7,93%	7,93%

Le produit attendu pour 2022 serait de 2 060 648 €.

Commission des Finances du 05 avril 2022 : **avis favorable à l'unanimité**  
Bureau Communautaire du 05 avril 2022 : **avis favorable à l'unanimité**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VOTE** les taux précités pour l'année 2022 aux communes membres de la Communauté de Communes du Nogentais.

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 22 février 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Nogentais doit se prononcer sur le vote des budgets primitifs.

- 1) Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2022 de la Communauté de Communes comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	8 679 292.38 €	13 585 817.17 €
INVESTISSEMENT	2 002 347.25 €	2 136 352.43 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 681 639.63 €</b>	<b>15 722 169.60€</b>
RESULTAT	EXCEDENT	5 040 529.97 €

- 2) Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les budgets primitifs 2022 annexes de la Communauté de Communes comme suit :

**ZA GRATTE GRUE AMENAGEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 113 139.68 €	1 113 139.68 €
INVESTISSEMENT	999 621.66 €	999 621.66 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 112 761.34 €</b>	<b>2 112 761.34 €</b>
RESULTAT	EXCEDENT	0 €

**ZA GRATTE GRUE BATIMENTS**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 830 975.53 €	2 830 975.53 €
INVESTISSEMENT	164 880.00 €	886 773.91 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 995 855. 53 €</b>	<b>3 717 749.44 €</b>
RESULTAT	EXCEDENT	721 893.91 €

**ZAE ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	762 683.46 €	762 683.46 €
INVESTISSEMENT	755 759.26 €	755 759.26 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 518 442.72€</b>	<b>1 518 442.72 €</b>
RESULTAT	EXCEDENT	0 €

- 3) Il est proposé au Conseil Communautaire d'inscrire une subvention d'équilibre pour les budgets annexes comme suit :

Budget annexe ZA Gratte Grue Bâtiments : 2 802 975.53 € inscrits à l'article 774 : subventions exceptionnelles, Les crédits nécessaires étant prévus sur le budget principal en dépenses de fonctionnement à l'article 67441 pour 2 802 975.53 €.

Budget annexe ZAE : 219 731.55 € inscrits à l'article 774 : subventions exceptionnelles, Les crédits nécessaires étant prévus sur le budget principal en dépenses de fonctionnement à l'article 67441 pour 219 731.55 €.

Commission des Finances du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Bureau Communautaire du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2022 de la Communauté de Communes comme arrêté ci-dessus
- **ADOpte** les budgets primitifs 2022 annexes de la Communauté de Communes comme arrêtés ci-dessus
- **ADOpte** les subventions d'équilibre aux budgets ZA Gratte Grue Bâtiments et ZAE comme arrêtées ci-dessus

## 2022\_14 - Demande de subvention exceptionnelle La Croix Rouge (rapporteur: Raphaële LANTHIEZ)

Le 14 mars 2022, l'unité locale de Nogent-sur-Seine de la Croix-Rouge sollicite par courrier la Communauté de Communes du Nogentais, une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un véhicule de type utilitaire afin de remplacer celui qui est utilisé actuellement et qui présente d'importants signes de vétusté (2003).

L'acquisition de ce véhicule permettrait à l'association de continuer l'action quotidienne envers les bénéficiaires mais également favorisera la mise en place d'un service de transport à la demande et d'aide à la mobilité pour les personnes isolées sans moyen de locomotion sur le territoire de la Communauté de Communes du Nogentais.

Cette action consistant à proposer un service de conciergerie auprès des personnes sans moyen de locomotion, représente un axe important à développer pour lutter contre l'isolement que provoque les problèmes de mobilité liés à la ruralité de notre territoire.

Aussi, l'association de la Croix Rouge est la structure adaptée pour mener à bien ce projet, de par la nature de son action auprès de la population mais également pour son rôle dans l'insertion sociale des personnes ayant des difficultés à trouver du travail.

### Plan de financement du projet :

Prix du véhicule	27 737,85 €
Participation commerciale constructeur	4 052,80 €
Fonds propres unité locale	3 985,05 €
Subvention de la Croix Rouge	14 200,00 €
Subvention annuelle de la ville de Nogent-sur-Seine	2 000,00 €
<b>Demande de subvention à la Communauté de Communes du Nogentais</b>	<b>3 500,00 €</b>

### Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'Autoriser** Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Nogentais à verser une subvention de 3 500,00 € à l'unité locale de Nogent-sur-Seine de la Croix Rouge pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire ;
- D'inscrire au budget primitif 2022 cette somme

Commission des Finances du 05 avril 2022 : **avis favorable à l'unanimité**

Bureau Communautaire du 05 avril 2022 : **avis favorable à l'unanimité**

### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Nogentais à verser une subvention de 3 500,00 € à l'unité locale de Nogent-sur-Seine de la Croix Rouge pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire ;
- **Précise** que ce crédit est inscrit au budget primitif 2022, imputation 6574

## 2022\_15 - Don pour les Ukrainiens (rapporteur: Claude BACHOT)

Le 24 février 2022, la RUSSIE entre en conflit avec l'UKRAINE entraînant l'invasion de ce pays par les forces armées russes, une situation humanitaire qui se dégrade et la migration de centaines de milliers de réfugiés partout en Europe.

A l'instar des autres collectivités territoriales, la Communauté de Communes du Nogentais souhaite pouvoir exprimer son soutien envers le peuple ukrainien.

La Présidente propose de verser une subvention à une association locale pour une meilleur gestion des fonds.

Compte tenu de l'urgence de la situation et qu'il faut tenir compte également des autres besoins en cours d'année, il est proposé de voter une subvention de 5 000 € qui sera versée en deux fois :

- Un premier versement de 2 500 € immédiatement après le vote du budget
- Un deuxième versement de 2 500 € en cours d'année en fonction de la situation

Aussi il est proposé de retenir l'Association de La Croix Rouge de Nogent-sur-Seine, bien concernée et compétente pour cette action.

Commission des Finances du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Bureau communautaire du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Vote** un don pour un montant de 5 000 € au profit de La Croix Rouge de Nogent-sur-Seine, le versement sera effectué en deux fois : un premier versement après le vote du budget, le deuxième en cours d'année.
- **Précise** l'imputation comptable : article 6574 « subvention aux associations », les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

#### **2022\_16 - Reconduction de la subvention exceptionnelle Rêverie de La Motte 2021 (rapporteur: Alain BOYER)**

Lors du conseil communautaire du 8 juillet 2021, il a été décidé à l'unanimité l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'association Festival de la Motte dans le cadre de l'organisation d'un week-end gourmand sur le thème du terroir.

Cependant, en raison de la crise sanitaire cette manifestation n'a pas pu se réaliser en 2021 et, par conséquent, la subvention n'a pas été versée.

En 2022, l'association sollicite à nouveau la Communauté de Communes pour un partenariat afin de soutenir sa programmation culturelle et événementielle du festival d'été de la Motte-Tilly :

#### **les gourmandises de la Motte Tilly, les 27 et 28 août 2022**

Au programme, il est prévu un marché de producteurs locaux et un espace culinaire avec des animations slow-food autour de 3 à 4 chefs aubois cuisinant les produits locaux (prix maximum 7€), des ateliers BBQ et des ateliers de cuisine gourmande...

Selon le budget prévisionnel, le coût des dépenses totales s'élèverait à 61 000 €.

Une subvention de 7 000 € est sollicitée (11,48 % du total de la dépense).

Madame la Présidente, propose de reconduire l'enveloppe de 5 000 € qui avait été allouée à cette association en 2021.

Commission des Finances du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Bureau Communautaire du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de reconduire une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Festival de La Motte pour l'organisation de la manifestation « les gourmandises de la Motte-Tilly »

#### **2022\_17 - Proposition de subvention exceptionnelle SOS ROMILLY CHIENS (rapporteur: Gilbert LEMAUR)**

Pendant 10 ans, la Communauté de Communes du Nogentais a conventionné avec SOS ROMILLY CHIENS pour bénéficier d'un service de fourrière animale.

En décembre 2021, certains élus n'étant pas entièrement satisfaits des services de cette association notamment dans l'accueil des chats, le défaut d'équipement pour réaliser les captures et le manque de disponibilité de la permanence, il a été décidé de résilier cette convention au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour étudier les propositions d'autres structures.

Lors de son conseil communautaire du 22 février 2022, il a été choisi de faire appel au centre animalier de la SACPA (CHAILLY EN BRIE) pour effectuer les services de fourrière animale.

Cependant, cette décision a pour conséquence de déstabiliser financièrement une association ayant œuvré de nombreuses années dans le nogentais et ayant accueilli de nombreux chiens. Les valeurs défendues par SOS ROMILLY CHIENS pour la gestion de leur refuge demeurent une plus-value pour la cause animale de notre territoire.

Par conséquent, dans le but de soutenir le refuge de l'association de SOS ROMILLY CHIENS et d'atténuer la perte financière qu'entraîne la résiliation de la convention,

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- Le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de **1 500 €** au titre de l'année 2022 ;
- De prévoir cette somme au budget primitif 2022

Commission des Finances du 05 avril 2022 : avis favorable à la majorité avec un vote contre (M. Pierre FERU)  
Bureau Communautaire du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECIDE** Le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de **1 500 €** au titre de l'année 2022 ;
- **PRECISE** que ce crédit est inscrit au budget primitif 2022, imputation 6574

#### **2022\_18 - Voeux pour l'amélioration des services rendus aux usagers de la ligne 4 SNCF (rapporteur: Raphaële LANTHIEZ)**

Lors de son conseil municipal du 23 février 2022, les élus de Nogent-sur-Seine ont adopté à l'unanimité le vœu en faveur de l'amélioration des services rendus aux usagers de la ligne 4 de la SNCF.

Force est de constater que depuis de trop nombreuses années, le service n'est pas à la hauteur des attentes légitimes des usagers de cette ligne. Ils subissent des retards au quotidien quand leur train n'est pas supprimé. L'insatisfaction est croissante car ces dysfonctionnements ont des répercussions sur leurs relations au travail et leur qualité de vie.

Il est important de rappeler que ces usagers sont des personnes qui vivent et investissent sur notre circonscription. Un service ferroviaire de qualité est essentiel pour l'attractivité de notre territoire en termes de développement économique et touristique.

Aujourd'hui, la mobilité demeure un enjeu déterminant pour la croissance de notre bassin de vie.

Le Nogentais se trouvant aux portes de la région parisienne, la ligne 4 permet l'installation de familles soucieuses de préserver un cadre de vie de qualité tout en continuant leur activité professionnelle sur la Capitale.

Néanmoins, les élus locaux sont constamment interpellés par ces usagers en colère et fatigués de leurs conditions de transport.

Il est très vite apparu nécessaire pour les élus de la Communauté de Communes du Nogentais de participer financièrement aux travaux d'électrification des voies. Depuis 2018, notre Etablissement Public a versé **63 042,71 €**.

Même si cette somme contribue à une amélioration à venir du service, il est cependant indispensable de régler les problèmes actuels qui gangrènent le fonctionnement de cette ligne. Il est impensable qu'à notre époque, les causes des dysfonctionnements soient des pannes de locomotives, des défaillances réseaux ou du personnel insuffisant pour pallier aux absences...

C'est pourquoi, les élus de la Communauté de Communes du Nogentais, **à l'unanimité**, se joignent avec force aux conseillers municipaux de Nogent-sur-Seine pour appeler les dirigeants de la SNCF :

- à provoquer une concertation locale et globale afin de définir une stratégie ambitieuse et chiffrée dont l'objectif premier sera l'amélioration et la fiabilisation du service rendu aux usagers ;
- à travailler davantage avec les acteurs locaux et, en premier lieu, les élus qui sont les premiers interlocuteurs des citoyens.

Commission des Finances du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité  
Bureau Communautaire du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

#### **2022\_19 - Convention Petite Ville de Demain Nogent-sur-Seine (rapporteur: Pierre MATHY)**

Dans la poursuite de la démarche multipartenaire engagée avec la démarche « Petite Ville de Demain » un projet de convention d'études de revitalisation du centre bourg de la ville de Nogent-sur-Seine a été rédigée par l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE).

Le Conseil d'Administration de l'EPFGE du 2 mars 2022 a approuvé le projet de convention portant sur une étude s'articulant autour de deux démarches complémentaires, globale et de faisabilité.

Le programme pluriannuel 2020-2024 porte sur l'étude globale de revitalisation du centre bourg et plus précisément sur trois sites identifiés comme stratégiques :

- L'ensemble bâti du carrefour Bray Ferry
- L'ancienne quincaillerie de la place Aristide Briand
- L'emprise bâtie du 1 rue Jean Jaurès

Cette étude sera prise en charge à 80 % par l'EPFGE et 20 % par la ville de Nogent-sur-Seine.

L'EPFGE a sollicité la Communauté de Communes du Nogentais pour la validation de cette démarche d'intérêt communautaire.

La Communauté de Communes du Nogentais sera simplement co-signataire de ladite convention, elle sera le cadre territorial, aucun financement ne lui sera demandé.

Le portage et le pilotage politique, technique, financier ou administratif des études centre bourg relève exclusivement des communes concernées.

Commission des Finances du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Bureau Communautaire du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Valide** l'intérêt communautaire de cette action
- **Approuve** la convention telle présentée concernant la ville de Nogent-sur-Seine
- **Autorise** la Présidente à co-signer cette convention

#### **2022\_20 - Convention Petite Ville de Demain Villenauxe-la-Grande (rapporteur: Bernadette GARNIER)**

Lauréate du dispositif Petite Ville de Demain, la commune de Villenauxe-la-Grande est confrontée à la problématique d'un îlot dégradé, localisé à proximité de la mairie et de la place principale.

La requalification de cette emprise constitue un des axes d'intervention de la politique de redynamisation de la commune, impulsée dans le cadre de la politique « Petite Ville de Demain ».

L'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) a été sollicité dans le cadre d'acquisitions foncières et de la réalisation d'études concernant l'îlot de la gare.

La convention prévoit l'acquisition de biens par l'EPFGE, la réalisation d'études financées à 80 % par l'EPFGE, le rachat par la Commune de Villenauxe la Grande des biens acquis au terme de cinq années de la convention.

L'EPFGE a sollicité la Communauté de Communes du Nogentais pour la validation de cette démarche d'intérêt communautaire.

La Communauté de Communes du Nogentais sera simplement co-signataire de ladite convention, elle sera le cadre territorial, aucun financement ne lui sera demandé.

Du côté de la Communauté de Communes, ce portage de projet se limite à un portage de principe « géographique et politique ». Il ne comporte aucun engagement ni aucune intervention de la part de la Communauté de Communes du Nogentais qui sera le « cadre territorial » de la démarche et simplement co-signataire des conventions. Aucun financement ne lui sera également demandé.

Le portage et le pilotage politique, technique, financier ou administratif des études centre bourg relève exclusivement des communes concernées.

Commission des Finances du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Bureau Communautaire du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Valide** l'intérêt communautaire de cette action
- **Approuve** la convention telle présentée concernant la commune de Villenauxe-la Grande
- **Autorise** la Présidente à co-signer cette convention

## 2022\_21 - Adaptation tableau des effectifs (rapporteur: Claude BACHOT)

Lors du Conseil Communautaire du 10 juillet 2021, il a été présenté une adaptation du tableau des effectifs avec la création de postes dans le but de basculer les agents de la filière technique du Pôle Multi Accueil dans la filière animation. Ce changement de filière permettant de prendre en compte les spécificités du rôle de ces agents auprès des enfants dans leur fiche de poste.

Les nominations des agents dans la filière d'animation sont intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ; il convient désormais d'adapter à nouveau le tableau des effectifs en supprimant les postes de la filière technique qui n'ont plus lieu d'y figurer.

Par conséquent, la présente modification du tableau des effectifs a pour objet :

- La suppression de 6 postes d'adjoint technique,
- La suppression de 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

mais également :

- La suppression d'1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, de rédacteur et d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour recrutement infructueux,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure car l'agent est parti en mutation et il n'a pas été possible de le remplacer sur ce grade.

Néanmoins, il convient de créer les postes suivants, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 :

- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe pour l'avancement de grade d'un agent ;
- 1 poste d'adjoint administratif pour embaucher une secrétaire de mairie volante ;
- 4 postes d'adjoints d'animation pour finir le transfert du personnel travaillant en crèche dans cette filière ;

Des modifications ont été effectuées sur les grades de puéricultrice et d'éducateur jeunes enfants en raison des évolutions de ces cadres d'emplois intervenues en début d'année 2022. Celles-ci n'entraînent pas de changement d'effectif.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique de Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Aube en date de 24 mars 2022,

Commission des Finances du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Bureau Communautaire du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le tableau des emplois permanents de la Communauté de Communes

## 2022\_22 - Motion de soutien à EDF et du service public (rapporteur: Raphaële LANTHIEZ)

Depuis 1946, l'entreprise intégrée EDF est le garant du service public d'électricité qui a un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du modèle français de transition énergétique.

Depuis 2007 les marchés de distribution de l'électricité sont libérés. Les clients et usagers d'EDF voient leurs prix garantis avec une certaine stabilité. Les concurrents d'EDF qui ont débuté par une politique attractive pour attirer des clients voient leurs prix en très forte hausse depuis l'inflation des prix du gaz et de la tonne de CO2. L'envolée des prix est à un tel point incontrôlable que certains concurrents d'EDF sont aujourd'hui dans l'incapacité d'assurer les livraisons d'électricité.

Déjà EDF dans le cadre de l'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique) était contrainte de céder un quart de sa production à un tarif bradé alors que la concurrence fixe librement ses prix.

Depuis début janvier, le gouvernement a annoncé qu'EDF devrait augmenter sa part de production bradée aux fournisseurs concurrents (à des prix 3.5 fois plus bas que ceux du marché).

- Considérant que cette mesure est inefficace pour freiner la montée des prix et fragilise un de nos fleurons industriels car cette mesure va considérablement amputer les comptes d'EDF de 8 milliards d'euros.
- Considérant que cette mesure va obliger EDF à acheter d'importants volumes d'électricités très chers sur le marché (à plus de 300 €/MWh, une électricité qu'elle bradera à ces concurrents à 46.2 €/MWh). Sans aucune garantie de répercussions de la part de la concurrence.
- Considérant que cette mesure fragilise l'entreprise à l'heure où d'importants investissements doivent être réalisés pour la transition énergétique, la construction de nouvelles unités de production pour assurer notre indépendance énergétique, et entretenir les unités existantes.
- Considérant que cette initiative gouvernementale (sous couvert de limitation des prix à visée électoraliste) va à l'encontre des intérêts de l'entreprise publique, de ses salariés, des usagers.
- Considérant que l'électricité est un bien de première nécessité et vital pour nos concitoyens, nos commerces, nos industries, nos agriculteurs et nos institutions.
- Considérant qu'Electricité de France appartient à l'ensemble des citoyens.

Le Conseil Communautaire, réuni le 12 avril 2022 à l'unanimité, se prononce pour :

- Que l'énergie électrique soit reconnue comme un bien vital pour tous.
- La nécessité d'abandonner le relèvement du plafond de l'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique) afin d'éviter à EDF d'acheter de l'électricité à un prix élevé pour ensuite la revendre à perte.
- Qu'EDF se mobilise conformément à ses valeurs de service public pour permettre à nos concitoyens de faire face à la hausse du prix de l'énergie.
- L'abaissement de la TVA à 5.5 % sur le prix de l'électricité.

Le Conseil Communautaire invite tous les membres ainsi que les administrés à signer la pétition **#PourUneEnergiePublique** sur le site internet energie-publique.fr

Commission des Finances du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Bureau Communautaire du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

**2022\_23 - Modification de la régie d'avances et de recettes pour les composteurs (rapporteur: Bernadette GARNIER)**

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. Une échéance que les collectivités doivent préparer dès à présent.

Afin d'inciter et de promouvoir le compostage domestique pour réduire la part des déchets fermentescibles des ordures ménagères résiduelles allant à l'enfouissement, il a été décidé par l'assemblée communautaire du 14 décembre 2021 de favoriser l'accès des composteurs aux usagers.

Il a été acté la fixation du prix de vente des composteurs de la manière suivante :

Type de composteur	Prix unitaire TTC	Participation CCN (75 %)	Reste à charge des usagers
400 litres - BOIS	65,11 €	48,83 €	16,28 €
600 litres - BOIS	75,90 €	56,93 €	18,97 €
800 litres - BOIS	90,68 €	68,01 €	22,67 €

Pour réaliser cette opération, il est nécessaire d'étendre la régie d'avances et de recettes du service « administration générale », à l'encaissement des chèques et des espèces pour les règlements relatifs à l'acquisition des composteurs par les usagers.

Commission des Finances du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Bureau Communautaire du 05 avril 2022 : avis favorable à l'unanimité

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne pouvoir à la Présidente de prendre un arrêté modificatif pour étendre la régie d'avances et de recettes à l'encaissement de chèques ou espèces relatifs à l'acquisition des composteurs par les usagers.

## Informations de la Présidente

- Rappel de l'enquête communale OPAH, transmise le 29 mars 2022, à compléter avant le 1<sup>er</sup> mai 2022. La Présidente précise qu'il est nécessaire de désigner un référent communal en charge de ce dossier.
- Désormais la Communauté de Communes du Nogentais est présente sur l'application panneau pocket. Ainsi toutes les informations intercommunales seront transmises via cette application, tout comme Intramuros, le site internet et la page facebook.
- La Présidente précise qu'il reste encore quelques places pour les élus des communes qui ont passé une commande groupée de défibrillateurs.
- Une visite des locaux du garage Corbin est proposée pour les conseillers communautaires le 3 mai prochain.
- Le 3 mai 2022 à 18h30, les Maires (ou un représentant de la Commune) ainsi que les membres du bureau sont invités à un comité de pilotage dans le cadre du projet intercommunal. Le Cabinet d'étude présentera l'analyse financière.

La séance est levée à 22h10.

Fait à NOGENT SUR SEINE, les jours, mois et an susdits

La Présidente,

Raphaële LANTHIEZ



